

Dossier d'intervention ultérieures (D.I.U.)

Dressé par :



La société GlobeZenit S.P.R.L.

Coordination Sécurité Santé sur Chantiers Temporaires et Mobiles

Certification Energétique - PEB

Géomètres - Experts.

130, voie de l'Air Pur

B-4052 Beaufays

Tél. : 04 383 76 57

christophe.deboel@globezenit.be

**Construction d'un immeuble mixte de 8
appartements et 1 commerce
Rue de Neufchâteau à Recogne**

1. Préambule – Informations générales

1.1 Cadre légal et but du Dossier d'Intervention Ulérieure

Références légales : Arrêté Royal du 25 janvier 2001 (M.B. 07/02/2001) modifié par les A.R.

- du 19/12/01 (MB 23/01/02)
- du 28/08/02 (MB 18/09/02)
- du 19/01/05 (MB 27/01/05)

Art. 34	<i>Le dossier d'intervention ultérieure (D.I.U.) contient les éléments utiles en matière de sécurité et de santé à respecter lors de l'utilisation, de l'entretien, d'éventuels travaux ultérieurs (travaux de maintenance, de transformation et de démolition); il est adapté aux caractéristiques de l'ouvrage.</i>
Art. 48	<i>Afin de permettre au nouveau propriétaire de répondre à ses obligations futures en tant que maître d'ouvrage d'éventuels travaux ultérieurs à l'ouvrage, la personne ou les personnes qui cèdent l'ouvrage, remettent, lors de chaque mutation totale ou partielle de l'ouvrage, le dossier d'intervention ultérieure au nouveau propriétaire.</i> <i>Cette remise est enregistrée dans l'acte confirmant la mutation.</i> <i>Aussi chaque propriétaire de l'ensemble ou d'une partie de l'ouvrage tient un exemplaire du dossier d'intervention ultérieure à la disposition de toute personne pouvant y intervenir en tant que maître d'ouvrage de travaux ultérieurs, notamment, un locataire.</i>
Art. 49	<i>§ 1er. Le maître d'ouvrage est tenu de mettre les parties du dossier d'intervention ultérieure qui les concernent, à la disposition du coordinateur ou, à défaut, de l'entrepreneur, au moment où ces personnes sont concernées par la coordination ou l'exécution de travaux ultérieurs à l'ouvrage.</i> <i>§ 2. Avant d'entamer un travail ultérieur à l'ouvrage, le coordinateur ou, à défaut, l'entrepreneur demande au maître d'ouvrage que les parties du dossier d'intervention ultérieure qui les concernent, soient mises à leur disposition.</i>

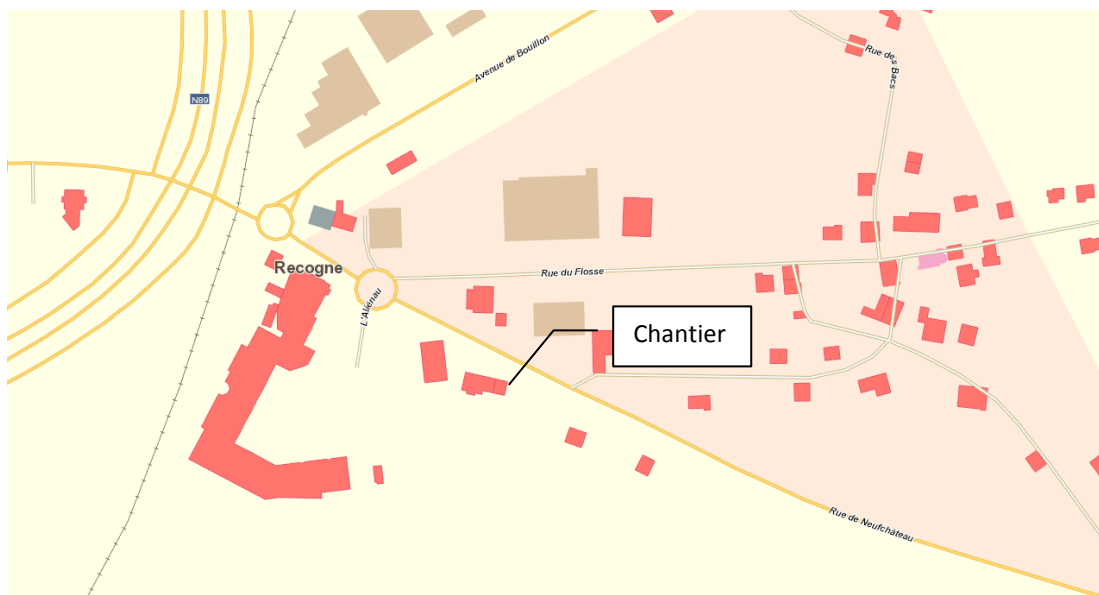
Le dossier d'intervention ultérieure est établi par le coordinateur-projet et remis au coordinateur-réalisation. Il est remis lors de la réception au maître d'ouvrage et **joint à l'acte notarié en cas de mutation de l'ouvrage**. Un exemplaire est ultérieurement remis au gestionnaire de l'ouvrage et éventuellement au coordinateur chargé des éventuels travaux d'adaptation, de rénovation et d'entretien.

L'ouvrage étant amené à évoluer dans le temps, le D.I.U sera complété en fonction des différents travaux réalisés.

2. Données administratives et techniques

2.1 Description générale du bâtiment ou du projet

- Localisation : Rue de Neufchâteau à Recogne



- Année de construction : 2015-2016
- L'immeuble est constitué de 2 logements au RDC, de 4 logements au 1^{er}, de 2 logements au 2^e et d'une partie commerce au RDC. Il y a un sous sol sous la partie habitation qui reprend 10 caves et un local technique. Les circulations verticales se font par un seul escalier, il n'y a pas d'ascenseur. A l'extérieur il y a 8 places de parking pour le commerce et 9 places pour les appartements dont 5 sous car-port. Les appartements situés au RDC ont des jardins privés.

2.2. Historique (depuis la création du D.I.U.)

Année	Travaux exécutés
mi 2015 - 2016	Le projet porte sur la démolition d'un bâtiment et la construction d'une résidence mixte. Les travaux réalisés sont entre autres: • Démolition/Evacuation • Réalisation de fondations filantes et ponctuelles • Terrassement/Remblai • Réalisation des travaux de gros œuvre (maçonnerie, châssis, façades,...) • Réalisation de travaux de finition (chapes, plafonnage, carrelage, menuiserie intérieure et extérieure, électricité, sanitaire, chauffage, peinture, terrasses...) • Aménagement extérieur et raccordement aux impétrants

2.3 Liste des intervenants

Nom	Responsable	Adresse	T/F/GSM/E-mail
A. Intervenants			
Maître de l'Ouvrage :	Habitat + Concept M. J.P. Piron	18 rue de la Gare B-6880 Bertrix	info@habitatplus.be 061/22 21 94
Maître d'œuvre chargé de la conception :	Atelier de la Grange M. B. de Broux	10 rue des barbouillons B-6929 - Daverdisse	b.debroux@atelierdelagrang.be
Bureau d'étude :	B-STAB sprl M. T. Servais	27 rue des Chasseurs Ardennais B-6800 libramont	t.servais@b-stab.be
Maître d'œuvre chargé de l'exécution :	Habitat + Concept Mme E. Wavreille M. O. Collard	18 rue de la Gare B-6880 Bertrix	info@habitatplus.be 061/22 21 94
Coordinateur-projet :	GlobeZenit M. C. De Boel	130 Voie de l'Air Pur B-4052 Beaufays	christophe.deboel@globezenit.be 0498/48 82 78
Coordinateur-réalisation :	GlobeZenit M. C. De Boel	130 Voie de l'Air Pur B-4052 Beaufays	christophe.deboel@globezenit.be 0498/48 82 78
B. Entreprises			
Essai de sol	BNS Mme V. Liétar	17, rue de Vance B-6720 Habay la neuve	lietar@bgns.be
Terrassement	Forget	67, Rue au monsay B-6800 Sberchamps	fernand.forget@skynet.be
Gros œuvre – Ferrailage du Sous sol	Gérard Construction M. F. Gérard	40, rue des Corettes B-6880 Bertrix	fabian@gerardconstruction.be
Gros œuvre – Ferrailage du RDC au	M. O. Pirson M. J. Javaux	Ochamps ou Libin	jfmagerotte@live.be pecheur.anne@hotmail.com

+2	M. J.F. Magerotte		
HVAC	Global Home Energy Solution M. A. Poncelet	55A Sommerain B-6661 Houffalize	ap@ghes.be
Electricité	Ardenne-Elec M. D. Touillaux	11 Les Batis B-6800 Libramont	ardenneelec@skynet.be
Menuiserie	M. P. Bouillot	6 Aux Roches B-6887 Straimont	menuiseriebouillot@gmail.com
Toiture	Javaux toiture M. S. Javaux	141 Rue de l'Ermite B-6890 Ochamps	javaux.toiture@gmail.com
Plafonnage, plaques plâtres, isolation toitures	M. F. Lapietra	27 route de Neufchâteau B-6640 Bercheux	
Isolation des chapes	KRL Isolation M. O. Karali	11 av. d'Houffalize B-6800 Libramont	krlisolation@me.com
Façades isolantes	Plafosud	42 rue de Luxembourg B-6860 Légglise	info@plafosud.be
Chape, carrelage	M. N. Jacques	14 rue de la haie B-6880 Blanche oreille	noel.jacques@hotmail.com
Terrasses, Gardes corps	Hector M. M. Hector	161 av. de la gare B-6840 Longlier	contact@ets-hector.be
Cuisine	Idéo Cuisines M. C. Langouche	40 rue de la Libération B-5580 Rochefort	christophe.langouche@ideo-cuisines.be
Peinture Portes intérieures	Cobat Mme E. Wavreille	18 rue de la Gare B-6880 Bertrix	info@habitatplus.be 061/22 21 94
Nettoyage	Nett clean	5 Av. Léopold III B-6600 Bastogne	nettclean@hotmail.com
Espace vert	Ecotone M. A. Lesgardeur	16 route des Fagnes B-6840 Petitvoir	contact@ecotone-paysage.be
C. Organisme de prévention			
Contrôle du bien être		Chaussée de Liège 622 5100 Jambes	081 30 46 30
CNAC		Rue Royale 132/4 1000 Bruxelles	02 /552.05.00
Police de l'environnement			070 23 30 01
Centre anti-poisons			070 245 245
Centre des grands brûlés			071 448 000
D. Impétrants			
Fluxys			Tél. : 0800/90 102
Ores			Tél. : 0800/ 87 0 87
Belgacom			Tél. : 0800 92 227
Voo			Tél. : 04/220 15 02
SPW			Tél. : 0800/ 11 901
SWDE			Tél. : 087/87 87 87

Pour chaque travail réalisé, la liste des intervenants sera mise à jour

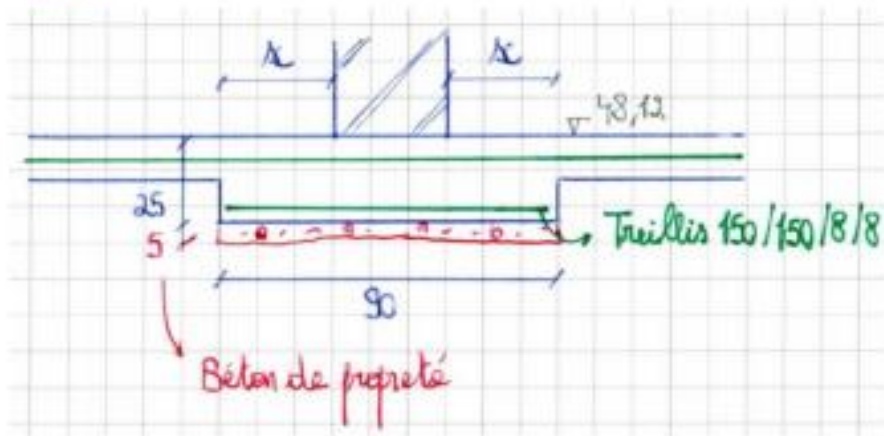
2.4 Informations relatives aux éléments structuraux et essentiels de l'ouvrage :

- Fondations et dalle béton



- Béton : C25/30, armatures = B 500 A, enrobage = 4 cm (sauf indication contraire)

-  (fluo mauve) : SF 90 :

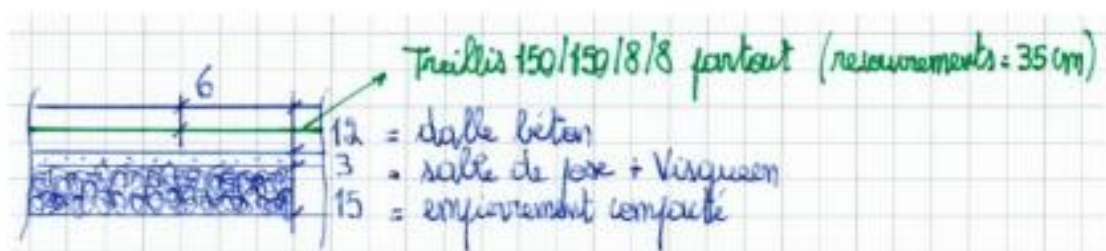


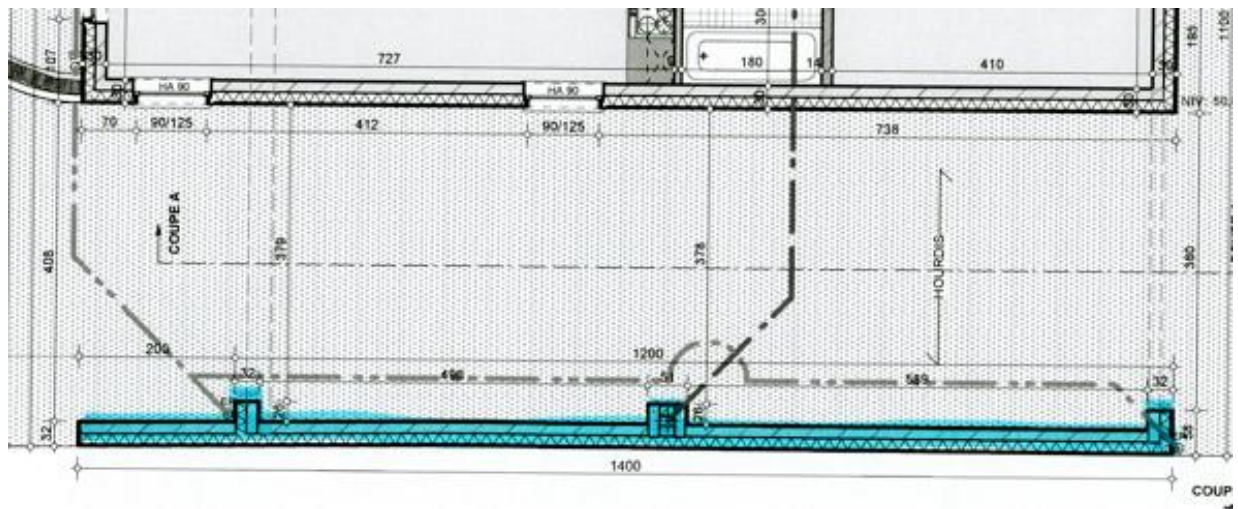
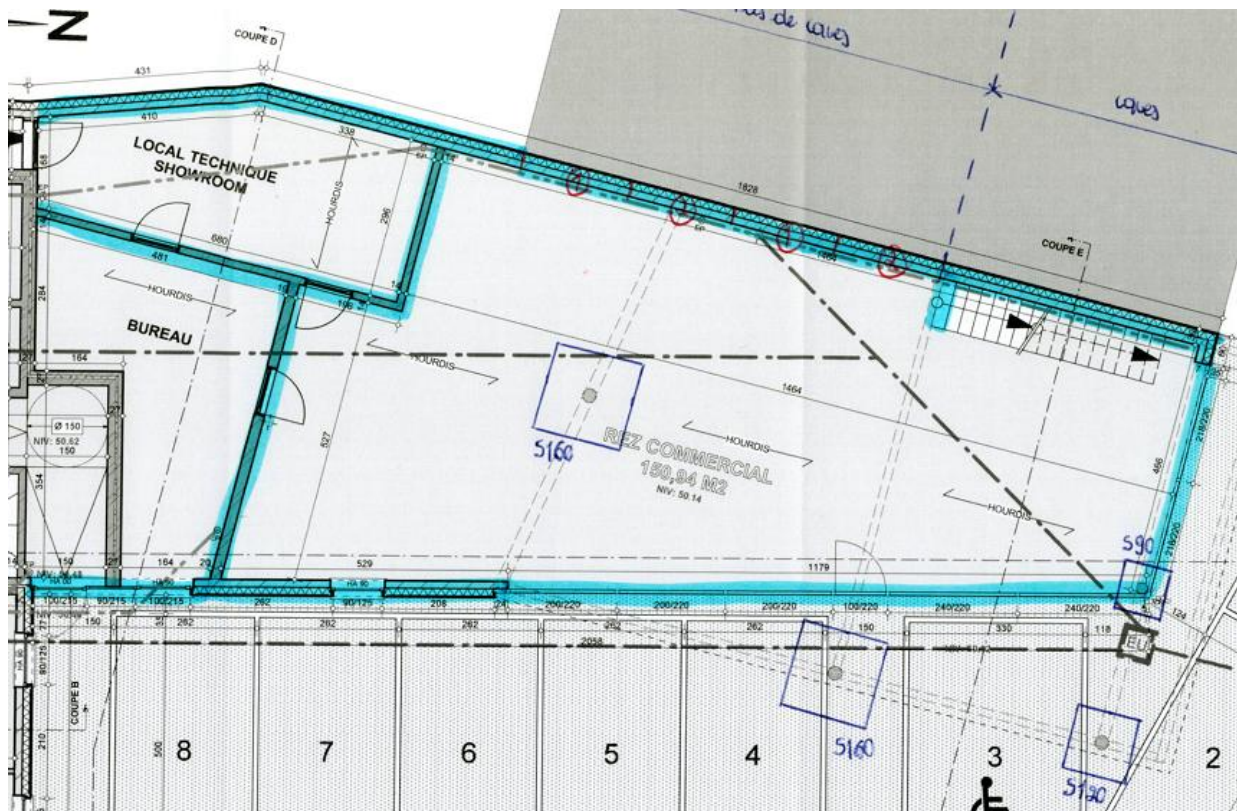
-  (fluo bleu) : SF 50 : idem mais avec largeur 50 cm au lieu de 90.

A excentrer contre limite de propriété.

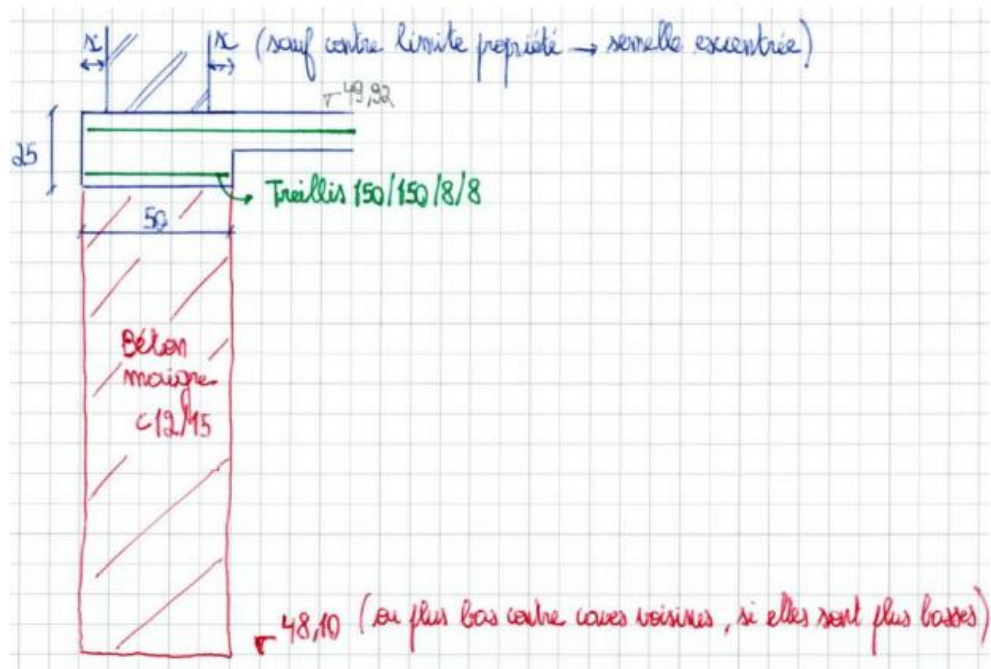
Attentes vers escalier : voir plan escalier (plan sous-sol)

- Dalle de sol :

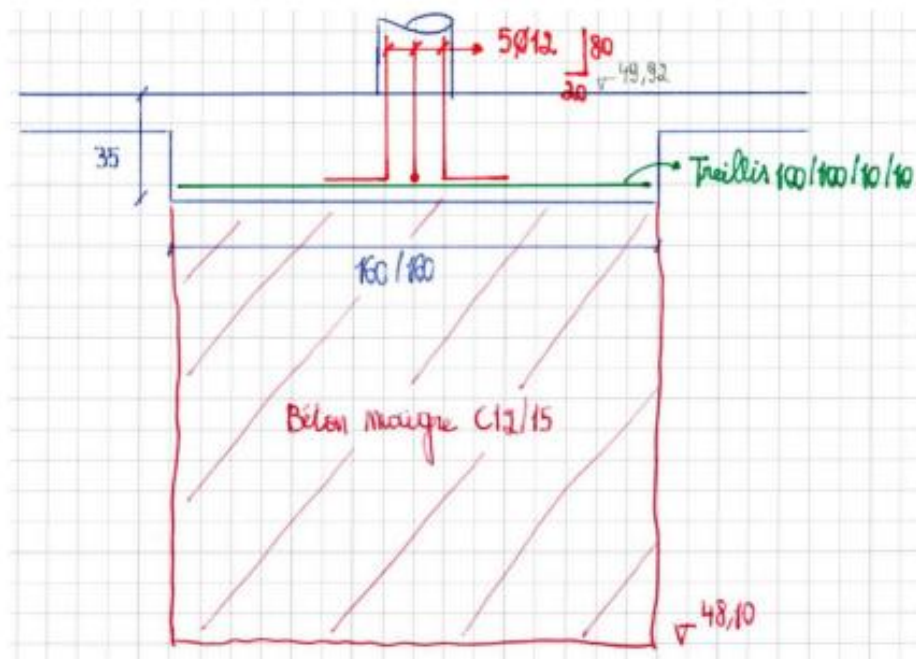




- (fluo bleu) : SF 50 :

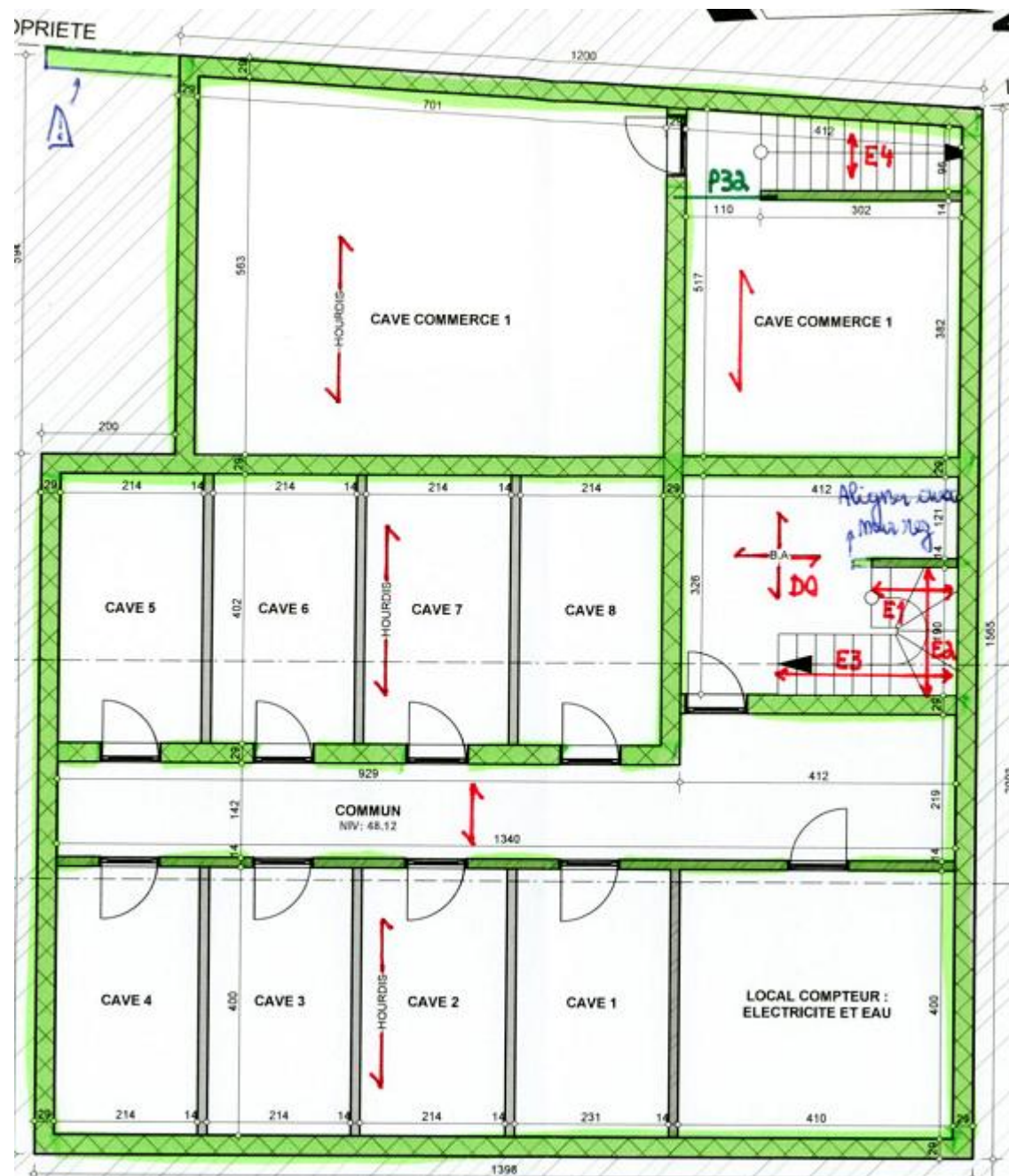


- S160 :



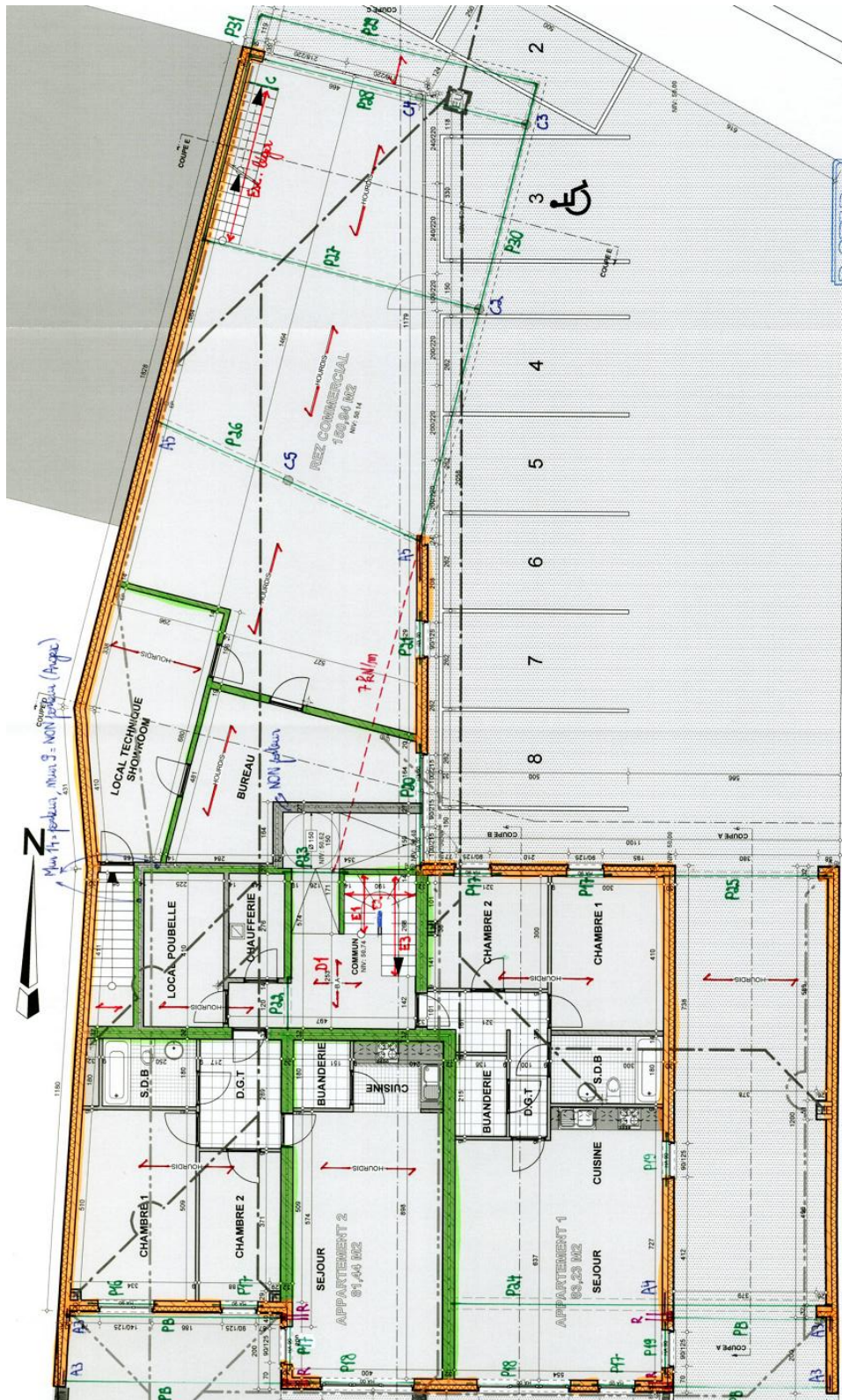
- S120 : idem que S160 mais avec dimensions 120x120 x ép 30 cm
- S90 : idem que S160 mais avec dimensions 90x90 x ép 30 cm

- Caves



- (fluo vert) : mur porteur, blocs béton creux (résistance fb 8 MPa, mortier fm 8 MPa)
+ Murfor tous les 2 tas

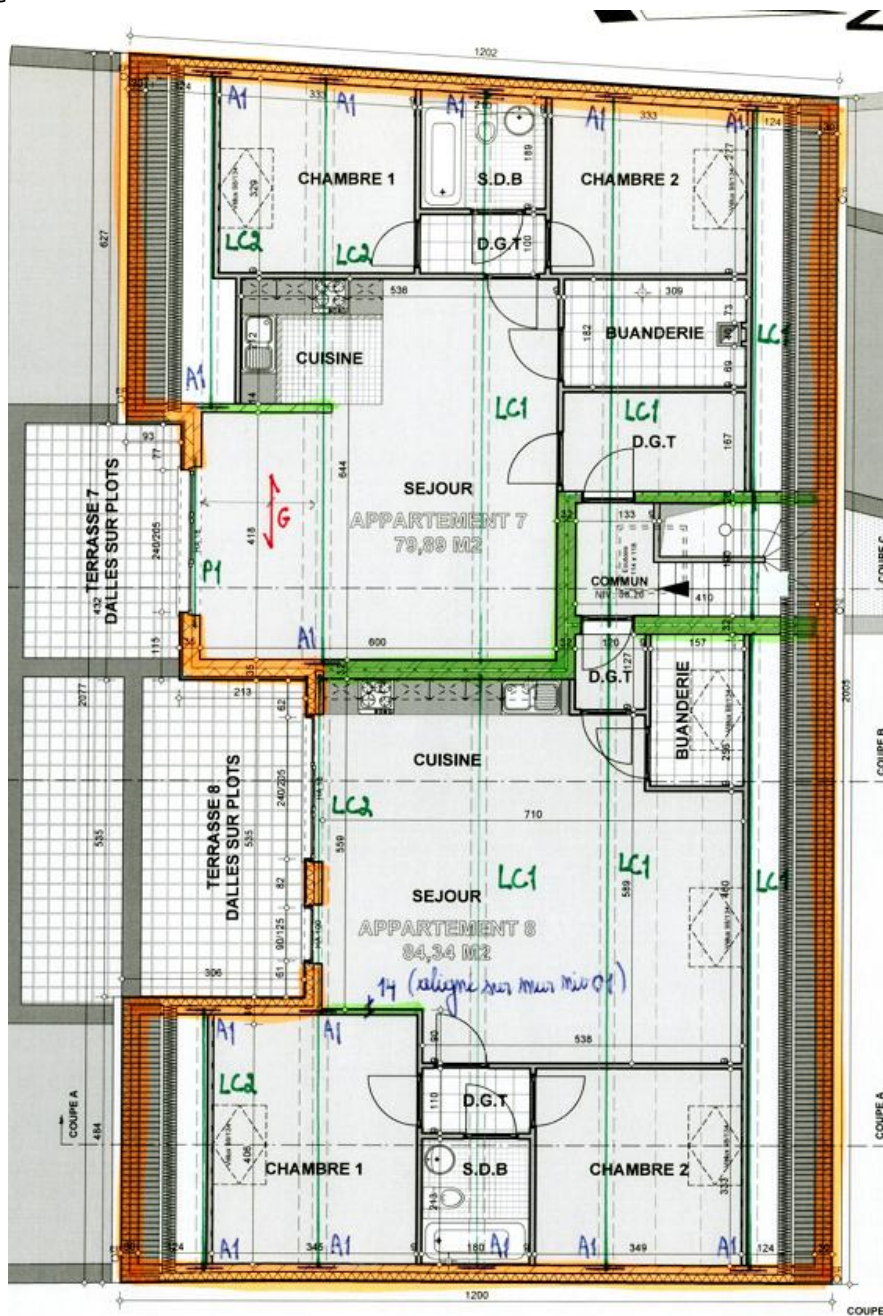
- RDC



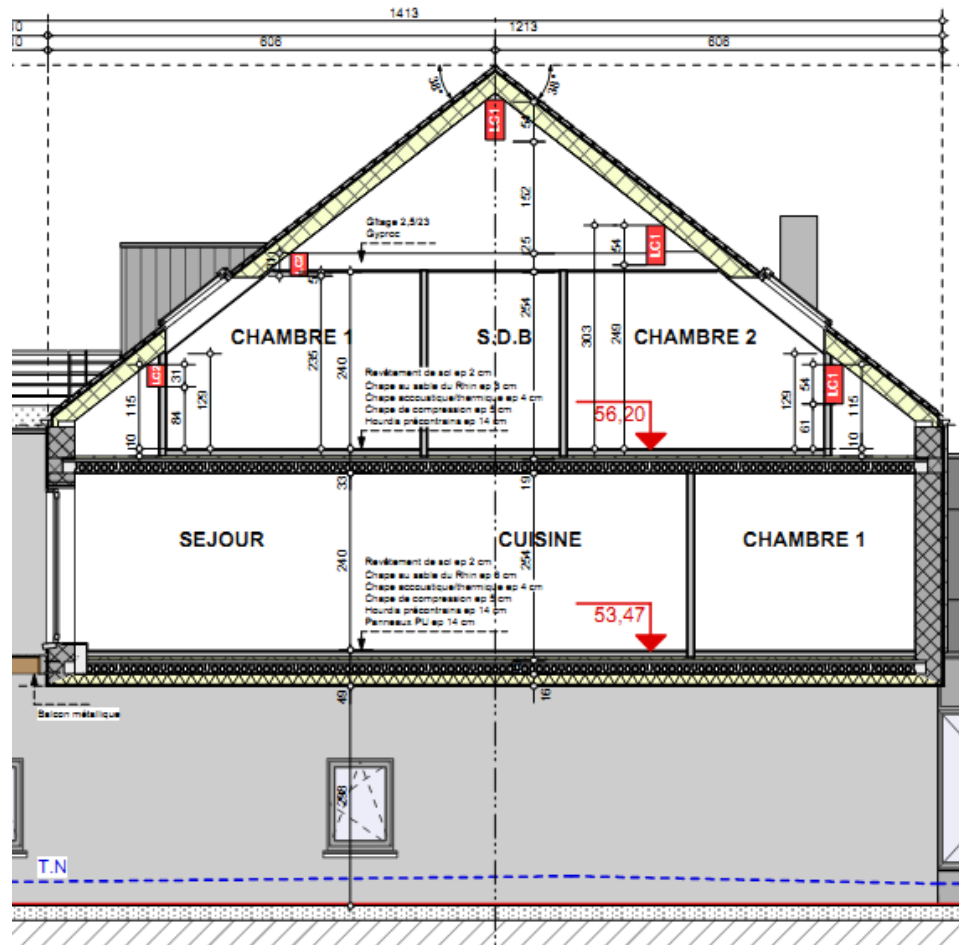
- (fluo vert) : mur porteur, blocs béton creux (résistance fb 8 MPa, mortier fm 8 MPa)
+ Murfor tous les 2 tas
 - (fluo orange) : mur porteur, blocs Ytong C5/650 (mortier Ytocol) ép 36.5 cm
+ Murfor tous les 2 tas
- 1^{er} étage



- 2^e étage



- Pas de gîte sous toiture, toiture apparente dans les pièces de vie, faux-plafond léger suspendu aux chevrons ailleurs
- G = solives en bois C18, section 75x225 mm², e=50 cm, + finitions de toiture



Coupe AA selon plan architecte EX02 17/28 B

- Isolations :

- Façades en Ytong + crépis
- Toitures inclinées isolées à l'aide de 22cm de laine de roche
- Toiture plate isolée à l'aide de 16cm de Polyuréthane (PUR) Xtratherm Rd : 6.4 m2K/W
- Dalle RDC isolée à l'aide de 12cm de Polyuréthane projeté
- Dalle entre étage habité isolée à l'aide de 6cm de Polyuréthane projeté
- Isolation phonique des murs entre les appartements
- Isolation de la dalle au dessus du passage : 14cm de EPS + crépis

2.5 Informations relatives à la nature et l'endroit des dangers décelables ou cachés :

Voir plans installations chauffage et électricité : à joindre à ce dossier en annexe.

En plus des plans électrique, le dossier comprendra les photos de position des différentes conduites, le procès verbal de contrôle lors de la mise en service de l'installation par l'organisme agréé, les procès verbaux lors des visites de contrôle périodique et les plans et la documentation relative à l'installation d'alarme et de détection incendie éventuelle.

Voir schéma électrique et réception par un organisme de contrôle à joindre à ce rapport.

En plus des plans de chauffage, le dossier comprendra photos de position des différentes conduites, les attestations d'entretien, les attestations de ramonage des cheminées, la notice d'utilisation des appareils de chauffage : chaudière, brûleur, vannes, chauffe-eau, pompe eau de pluie

2.6 Liste des plans :

Voir plans architecte à joindre au dossier

Voir plans bureau d'étude stabilité à joindre au dossier

2.7 Identification des matériaux utilisés :

Voir fiches techniques produits : laine de roche, polystyrène et PUR à joindre au dossier

2.8 Installation de chauffage :

Chaudière murale commune au gaz à condensation Viessman Vitodens 200-W

Voir plan et fiche technique complète à joindre à ce rapport

Vitodens 200-W		B2HB simple service				B2KB double service	
Puissance nominale (50/30°C)	kW	1,9–13,0	1,9–19,0	2,6–26,0	1,8–35,0	2,6–26,0	1,8–35,0
Puissance nominale (80/60°C)	kW	1,7–12,1* ¹	1,7–17,6	2,4–24,1	1,6–32,5	2,4–24,1* ²	1,6–32,5* ³
Dimensions							
Profondeur x largeur x hauteur	mm	375 x 450 x 800					
Poids	kg	37	37	39	41	40	45
Capacité de l'échangeur de chaleur	litres	1,8	1,8	2,4	2,8	2,4	2,8
Débit spécifique ECS (Confort 3* selon la norme EN 13203)							
	l/mn	–	–	–	–	14	16
Classe d'efficacité énergétique**							
– chauffage		A	A	A	A	A	A
– production d'eau chaude (profil de soutirage XL)		–	–	–	–	A	A

*¹ 16 kW pour la production d'eau chaude sanitaire *² 29,3 kW pour la production d'eau chaude sanitaire

*³ 33,5 kW pour la production d'eau chaude sanitaire *⁴ Selon la réglementation ErP

Vitodens 200-W		B2HA simple service						
Puissance nominale (50/30°C)	kW	12,0–49,0	12,0–60,0	20,0–69,0	20,0–80,0	20,0–99,0	32,0–120,0	32,0–150,0
Puissance nominale (80/60°C)	kW	10,9–44,5	10,9–54,4	18,2–63,4	18,2–72,6	18,2–90,0	29,1–109,1	29,1–136,0
Dimensions								
Profondeur x largeur x hauteur	mm	380 x 480 x 850			530 x 480 x 850		690 x 600 x 900	
Poids	kg	65	65	83	83	83	130	130
Capacité de l'échangeur de chaleur	litres	7	7	12,8	12,8	12,8	15	15
Classe d'efficacité énergétique*¹								
		A	A	A	A	A	A	A

*¹ Selon la réglementation ErP

2.9 Panneaux photovoltaïques :

Les panneaux situés sur le toit à l'arrière ont été installés par la firme Global Home Energy Solution à titre privé. Cette société ayant acheté la partie commerce afin d'y installer leurs bureaux. Cette installation ne fait pas partie de ce DIU.

2.10 Ventilation

Voir plan et fiche technique du groupe de ventilation mécanique simple flux de type Zehnder Comfofan

Système d'aération dans les fenêtres Renson Invisivent Evo HR High

Caractéristiques Importantes

- Composant principal du système de ventilation C à la demande - ComfoFan Opti-Air
- Régulation intelligente à l'aide de capteurs d'hygro-présence et/ou de capteurs CO2 (selon la configuration sélectionnée)
- Commande automatique du ventilateur grâce aux capteurs RF
- Capacité maximale pouvant être limitée par des commutateurs dip switch
- 4 points de raccordement pour l'évacuation d'air diamètre de 125 mm
- Moteur avec protection thermique
- Rangement de câble intégré
- Logement en plastique entièrement recyclable



Généralités

Le ComfoFan Opti-Air est un ventilateur résidentiel avec un moteur à courant continu économique et silencieux, conçu pour l'aspiration centralisée d'une habitation. Cette unité de ventilation mécanique est un composant du système de ventilation à la demande ComfoFan Opti-Air. (3 configurations).

Selon la configuration sélectionnée, la ventilation à la demande système C est organisée à l'aide de capteurs d'hygro-présence dans les pièces humides et/ou avec des capteurs CO2 dans le living et chambre à coucher principale (voir les différentes configurations).

Grâce au contrôle constant de la qualité de l'air par ces capteurs, le système de ventilation crée une ambiance optimale dans l'habitation pour une consommation d'énergie minimale. La régulation à la demande du ComfoFan Opti-Air évite toute ventilation excessive, sans que la

qualité de l'air soit mise en péril.

L'amenée d'air frais doit être prévue par des grilles dans les châssis de fenêtre autorégulantes du type P3 ou P4.

Régulation

Le ComfoFan Opti-Air peut être réglé au moyen de commutateurs dip switch sur une capacité maximale. Le ComfoFan Opti-Air est commandé entièrement automatiquement par le biais des capteurs RF hygro-présence et/ou des capteurs RF CO2.

Les capteurs fonctionnent par fréquence radio et donnent un signal qui est proportionnel au besoin en ventilation. Le capteur qui a le signal le plus élevé commande le ventilateur. Les capteurs hygro-présence sont placés dans les locaux humides. Ces capteurs peuvent être activés en mode simple ou en mode double, à savoir uniquement pour l'humidité (par ex. dans la salle de bains), uniquement pour la détection de présence (par ex.

dans les toilettes) ou à la fois pour l'humidité et la détection de présence par ex. pour les salles de bains avec toilettes). En cas de la double fonction, humidité et présence, le signal le plus élevé commandera le ventilateur.

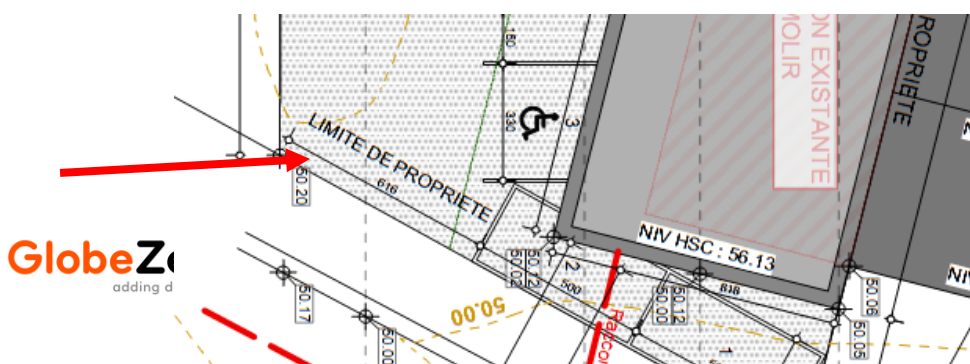
Attention : si l'interrupteur à 3 positions SA 1-3V et les capteurs d'hygro-présence sont encastrés, il faut veiller à ce que les boîtes d'encastrement sont pourvus de vis, puisque l'interrupteur et les capteurs n'ont pas de fixations. Pour l'interrupteur et les capteurs les vis doivent être positionnés horizontalement.

En cas de commande par détecteur de présence, le système tourne en position maximale pendant la durée de la présence, puis pendant un temps de fonctionnement égal à la durée de la présence mesurée, avec un maximum de 30 minutes.

En cas de commande par détection

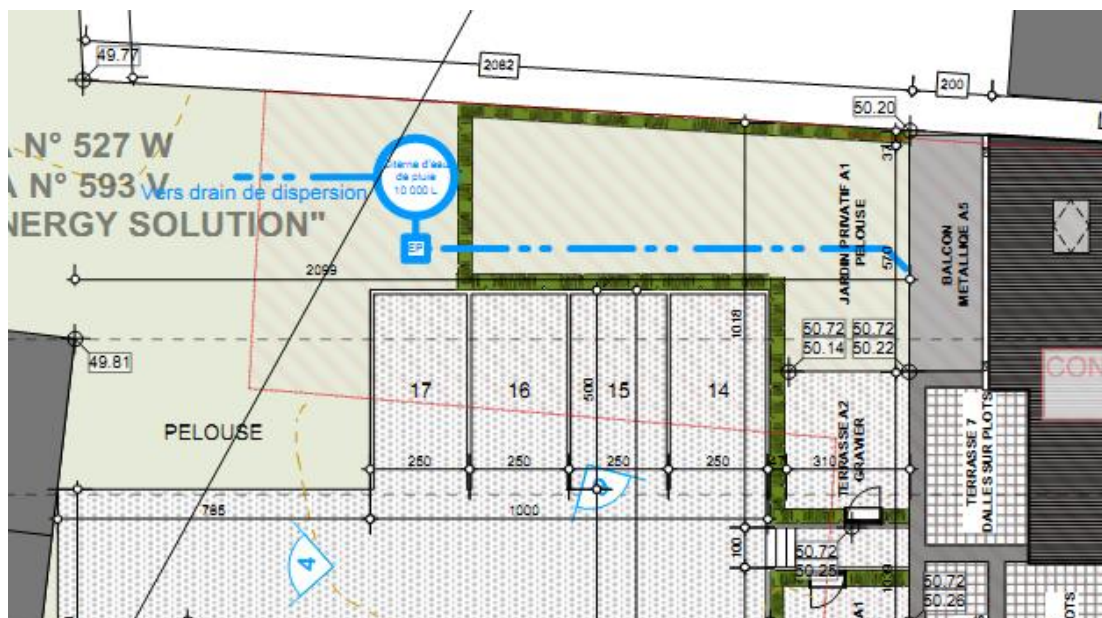
2.11 Impétrants

L'entrée des impétrants se fait par la rue.





Une citerne d'eau de pluie est située à l'arrière



3. Informations pour les exécutants de travaux ultérieurs prévisibles, notamment l'entretien, les réparations, le remplacement ou le démontage d'installations ou d'éléments de construction.

3.1 Installation électriques - Informations complémentaires

Le Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.) stipule que toute installation à basse tension, même celle alimentée par une installation privée, [...] doit faire l'objet d'une visite de contrôle tous les **5 ans** (25 ans pour les installations domestiques) soit *par un organisme agréé, soit par un délégué du distributeur chargé du contrôle, soit par l'autorité habilitée ou chargée de le faire selon les prescriptions du R.G.I.E.*

Lors d'une modification importante au circuit électrique (on entend par important le fait d'ajouter un circuit dans le tableau), toute installation électrique devra être contrôlée par un organisme agréé.

3.2 Installation de chauffage - Informations complémentaires

1. Même si l'installation a toutes les apparences d'un fonctionnement normal, la loi impose que tous les appareils de chauffage alimentés en combustibles liquides ou solides (mazout, butane, charbon, bois) soient entretenus et contrôlés **annuellement** par un technicien agréé délivrant une attestation d'entretien à conserver précieusement.
Chaudières, brûleurs, conduits et appareils doivent être entretenus, réglés, nettoyés et détartrés.

Attention : il ne peut s'écouler plus de quinze mois entre deux visites d'entretien.

2. **Une fois par an également**, les cheminées qui ont été utilisées au moins une fois dans l'année doivent faire l'objet d'un ramonage. Cette obligation s'impose à tout occupant de l'habitation, quel que soit le mode de chauffage utilisé.

3. 3 Transformations au bâtiment

En cas de transformation du bâtiment, les risques pour la stabilité du bâtiment devront être évalués. Cette évaluation peut se faire sur base des plans et des éventuelles notes de calcul de l'ingénieur.

Il est toujours conseillé de consulter un architecte ou un ingénieur en stabilité et de respecter les conseils suivants :

- Repérage systématique des éléments porteurs concernés par la transformation
- Si démolition d'un de ces éléments, la stabilité doit être assurée par un étançonnement suffisant ou par un autre élément porteur.
- La stabilité du nouvel élément porteur doit être contrôlée notamment au niveau de ses appuis.
- En cas d'éтанçonnement, la stabilité de l'élément sur lequel vient s'appuyer les étançons doit être vérifiée
- Si des saignées ou des percements importants doivent être réalisées dans un élément porteur, on évitera de réaliser ces perforations dans les zones les plus sollicitées. Ces zones doivent être déterminées en fonctions du type de poutre et des sollicitations présentes
- Si des saignées ou des percements importants doivent être réalisés dans un élément porteur, les armatures d'acier seront préservées au maximum afin de ne pas trop déformer l'élément porteur.
- On évitera les stockages sur les planchers de quantités importantes de déchets afin de surcharger ceux-ci.

4. Dispositions et mesures retenues par le coordinateur

TRAVAUX - RISQUES	DISPOSITIONS ET MESURES
Travaux d'entretien intérieur * Chute * Contact avec produits corrosifs * Blessures aux yeux par projection * ...	- L'entretien intérieur ne pose pas de difficulté puisque facilement accessible. L'accès aux parties hautes peut nécessiter l'utilisation d'un escabeau. - Lors de l'utilisation de produits d'entretien, veuillez porter les protections adéquates (gants de protection, lunettes éventuelles...)
Installation électrique * Electrocutation * Incendie * Chute * Décès	- Les interventions de maintenance ou d'entretien des installations électriques doivent être exécutées par du personnel qualifié et habilité. - Toute intervention doit être faite sur matériel ou sur des installations qui auront préalablement été consignées. - Les interventions réalisées lorsque le bâtiment est inoccupé ou dans des lieux isolés, doivent être faites par deux personnes au moins (l'une pouvant donner l'alerte en cas de besoin) - Les interventions sur des appareils se situant au plafond pourront s'effectuer au moyen d'escabeau. - Toute modification de l'installation devra faire l'objet d'une modification du schéma de position ainsi que du schéma unifilaire de l'installation.
Installation de chauffage / sanitaire * Incendie * Blessures générales * Décès	- Les interventions sur les installations de chauffage / sanitaire sont à faire par du personnel qualifié. - Les installations doivent avoir été isolées mécaniquement, hydrauliquement et électriquement avant travaux. - Les interventions par points chauds sont à réaliser sous la surveillance d'une personne équipée d'extincteur. Les extincteurs mis en œuvre doivent être contrôlés régulièrement et doivent être adaptés au type de feu. Types de feux : A : matériaux solides (bois, carton...) B : liquides (bitume, goudron, huile...) C : gaz (gaz de ville, butane,...) - Les interventions réalisées lorsque le bâtiment est inoccupé ou dans des lieux isolés, doivent être faites par deux personnes au moins (l'une pouvant donner l'alerte en cas de besoin).
Nettoyage des vitres	- Lors des travaux de nettoyage des vitres,

* Chute * Contact avec produits corrosifs. * ...	veuillez de préférence travailler par l'intérieur du bâtiment. - Porter systématiquement les équipements de protection nécessaires à ce genre de travaux (gants...) - Utilisation d'escabeau tolérée.
Interventions aux plafonds * Chute * ...	- Toutes les interventions en hauteur devront s'effectuer au moyen de plates formes de travail ou d'escabeaux.
Interventions en toiture *Chute *Décès	- pour la toiture en pente, des crochets d'ancrage sont installés sur la partie supérieure, veuillez les utiliser lors de vos interventions. - pour la toiture plate, il n'y a pas de ligne de vie ➔ extrême prudence lors des travaux de maintenance ➔ veuillez placer vos propres protections
Produits utilisés lors de la construction	- Aucune particularité concernant les produits utilisés lors de la construction.

5. Incendie

Les murs entre les appartements sont de type coupe feu REI60 et les portes REI30.

Il y a une coupole d'extraction des fumées dans l'escalier au dernier étage.

Il y a un extincteur de 6kg de type ABC à chaque étage dans la cage d'escalier.

6. Annexes

Les plans architectes, les plans ingénieurs, un dossier photographique, ainsi que les plans as-built du réseau électrique, du HVAC et des réceptions seront joint à ce rapport par le maitre d'ouvrage et transmis au syndic de copropriété.